

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Arles

MAIRIE
DE
BOULBON
13150

Code Postal : 13150

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 OCTOBRE 2025

Le vingt sept octobre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSION Audrey, BURAVAND Jean-Paul, , Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, , ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, , PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Valérie (Pouvoir donné à AMY Renée), BENEDETTI Gilbert (Pouvoir donné à FROISSART Jany), CATILLON Vincent (Pouvoir donné à Jacques AUFRERE), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à Jean-Paul BURAVAND), TEISSEDRE Christine.

Objet de la délibération

N°133/2025

Création d'emplois non permanents lié à un accroissement temporaire d'activité.

Absents : FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal de Boulbon que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir :

- 1 emploi non permanent à temps complet, catégorie C, pour accomplir les tâches d'agent technique afin de renforcer les équipes.

- 1 emploi non permanent à temps non-complet (24h), catégorie C, pour accomplir les tâches d'agent technique afin de renforcer les équipes.

Ainsi, en raison du surplus d'activité des services, il propose au Conseil Municipal de créer, 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial selon les durées hebdomadaires citées ci-dessus. Puis de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après en avoir délibéré,

CREER 1 emploi non permanent relevant des catégories C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures.

CREER 1 emploi non permanent relevant des catégories C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 24 heures.

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et expériences des candidats, à laquelle s'ajoutent les suppléments, primes et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au budget.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

